



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 JUIN 2018 A 19H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, (Michel PERRAND à partir de 19h15) **Adjoint au Maire** ;

Ainsi que : Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Magali ROBERT, Didier DANIEL, Corinne MAYRAN, Jean-Baptiste FORMENT, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Olivier HILLAIRE, Jean-Pierre GRANGET, Réjane AUDIBERT, Jean-Luc SANCHEZ, **Conseillers Municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Jean BERARD	donne pouvoir à	Jean-Baptiste FORMENT
Martine CASADEI	donne pouvoir à	Corinne MAYRAN
Fabienne LIGOUZAT	donne pouvoir à	Renée BORDEU
Marc DOVESI	donne pouvoir à	Magali ROBERT
Marie-Dominique SARRAIL	donne pouvoir à	Jean-Pierre GRANGET
Joël SERAFINI	donne pouvoir à	Réjane AUDIBERT

Absents excusés :

Michel PERRAND (arrivé à 19h15)
Jean-Louis TARTEVET
Annie GIRARDIN
Sylvette PEZELLIER

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité Nathalie CHABROL en qualité de secrétaire de séance.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2018

Pour : 20

Contre : 5

JP GRANGET, R AUDIBERT, MD SARRAIL, J SERAFINI, JL SANCHEZ

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

2) ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe les élus que, par courrier en date du 25/05/2018 Mme PLETZ, Responsable du Centre des Finances Publiques de Sorgues a transmis à la Commune, un état des présentation et admissions en non-valeur pour un montant total de 95,70 €.

Le montant étant inférieur au seuil de poursuite, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'admettre en non-valeur et de mettre à jour les inscriptions budgétaires en conséquence.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

3) GARANTIE D'EMPRUNT GRAND DELTA HABITAT

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été sollicitée par Grand Delta Habitat, bailleur social gestionnaire de la résidence de la Seille (ancienne maison de retraite) pour la mise en place d'une garantie d'emprunt.

Cette demande est détaillée en annexe avec le modèle de délibération que M. le Maire proposera d'adopter. Cette opération, habituelle dans le cadre d'un tel programme d'aménagement, est permise par la réglementation et les taux prudentiels à respecter en la matière.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

4) GARANTIE D'EMPRUNT CITADIS

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été sollicitée par CITADIS, aménageur de la ZAC des Garrigues pour la mise en place d'une garantie d'emprunt.

Cette demande est détaillée en annexe avec le modèle de délibération que M. le Maire proposera d'adopter. Cette opération, habituelle dans le cadre d'un tel programme d'aménagement, est permise par la réglementation et les taux prudentiels à respecter en la matière.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

5) DÉNOMINATION DE VOIRIE

Il est proposé de nommer une voie de la commune du nom « Arnaud BELTRAME ». Il s'agit pour la municipalité de saluer le courage de cet homme qui nous rappelle les valeurs de la démocratie.

Après plusieurs propositions examinées par la commission "Démocratie participative et Relations citoyennes", la place située au cœur du village, devant la mairie et l'église, fait l'objet d'une proposition unanime de la part de la commission vers l'assemblée délibérante.

La gendarmerie sera contactée pour avis et conseils sur la plaque à mettre en place et notamment les inscriptions qui y figureront. (Place ou Esplanade et Fonction, Grade, dates de naissance et de décès, etc...). Le budget à prévoir se limitera à l'achat de la plaque par les services de la CCSC et à celui de l'inauguration officielle prise en charge par la commune.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

6) DÉCISIONS DU MAIRE

- Décision du 08/06/2018 n°2018-005 portant sur les tarifs des activités et séjours été de l'Espace Jeunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.